



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA SARTHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 27 – AVRIL 2018

SOMMAIRE

DDT

- Arrêté du 17 avril 2018 portant modification de la composition de la Commission Départementale consultative des gens du voyage

Sous-préfecture de la Flèche

- Ordre du jour du 26 avril 2018 de la Commission Départementale d'aménagement commercial du 26 avril 2018 en salle Busson de la Préfecture de la Sarthe



PRÉFET DE LA SARTHE

*Direction Départementale
des Territoires de la Sarthe
Service Habitat Ville Construction*

ARRÊTÉ N° du **17 AVR. 2018**

OBJET : Modification de la composition de la Commission Départementale Consultative des gens du voyage

**LE PRÉFET DE LA SARTHE,
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et notamment son article 1er ;
- VU les décrets n°2001-540 du 25 juin 2001 et 2017-921 du 9 mai 2017 relatifs à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage ;
- VU l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2018 portant renouvellement de la commission départementale consultative des gens du voyage ;
- VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Nicolas QUILLET en qualité de Préfet du département de la Sarthe ;
- VU la proposition de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Sarthe en date du 27 mars 2018 ;
- SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'arrêté préfectoral du 16 janvier 2018 portant renouvellement de la commission consultative départementale des gens du voyage est modifié comme suit.

Article 2

La commission consultative départementale des gens du voyage co-présidée par le Préfet et le Président du conseil départemental, ou leurs représentants, est composée des membres suivants :

Représentants des services de l'État (inchangés)

- M. le Directeur Départemental des Territoires de la Sarthe ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de la Sarthe ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ou son représentant,
- M. le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Sarthe ou son représentant.

Représentants du Conseil Départemental (inchangés)

En qualité de titulaires :

- Mme Marie-Pierre BROSSET, conseillère départementale
- Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, conseillère départementale
- Mme Dominique AUBIN, conseillère départementale
- M. Christophe COUNIL, conseiller départemental

En qualité de suppléants :

- Mme Françoise LELONG, conseillère départementale
- Mme Véronique CANTIN, conseillère départementale
- Mme Brigitte LECOR, conseillère départementale
- Mme Michèle JUGUIN-LALOYER, conseillère départementale

Représentants des communautés de communes désignés par l'Assemblée des Communautés de France sur proposition de l'association des maires et adjoints de la Sarthe (inchangés)

En qualité de titulaires :

- M. Gérard DUFOUR, conseiller communautaire de la communauté de communes Sud Sarthe
- Mme Martine RENAUT, Présidente de la communauté de communes du Sud Est du pays Manceau,
- M. Michel GENDRY, Vice-Président de la communauté de communes de Sablé sur Sarthe,
- M. Claude JAUNAY, Vice-Président de la communauté de communes du pays fléchois.

En qualité de suppléants :

- M. Denis LAUNAY, Vice-Président de la Communauté Urbaine d'Alençon,
- M. Michel BIDON, Vice-Président de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé,
- Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-Présidente de la communauté de communes du pays de l'Huisne Sarthoise,
- M. Michel COUTELLE, Vice-Président de la communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen

Représentant des communes désignés par l'association des maires et adjoints de la Sarthe (inchangé)

En qualité de titulaire :

- M. Samuel LOPES, adjoint au maire du Mans,

En qualité de suppléant :

- Mme Nelly CORDIER, adjointe au maire de Juillé

Personnalités qualifiées désignées par le préfet (inchangés)

En qualité de titulaires :

- M. Christophe COUNIL, Président du Syndicat Mixte de la Région Mancelle pour le stationnement des gens du voyage ou son représentant,
- M. Thierry SERPIN, chef du service Moyens et Supports de la Solidarité du conseil départemental de la Sarthe,
- M. Christian MERCIER, président de l'association du centre social «Voyageurs 72 »,
- M. Charles DELAGE, Association France Liberté Voyage,
- M. Jean CAUBET, Association Action Grand Passage.

En qualité de suppléants :

- M. Jean-Marie CHAMBIRON, adjoint au directeur des Circonscriptions de la Solidarité départementale du conseil départemental de la Sarthe,
- Mme Anne-Marie HATTON, directrice de l'association du centre social « Voyageurs 72 »
- M. Louis LEBAS, association France Liberté Voyage
- M. Swany VOISIN, Association Action Grand Passage.

Représentants désignés par le préfet sur proposition de la Caisse d'Allocations familiales

En qualité de titulaires :

- Mme Blandine LECOQ, sous directrice de la CAF,
- M. Serge NEPOTE-CIT, administrateur de la CAF.

En qualité de suppléants :

- Mme Marie-Simone MOREAU, conseillère technique logement de la CAF,
- M. Patrice RENAUDIN, administrateur de la CAF.

Article 3

Les dispositions relatives au fonctionnement et à la durée des mandats des membres de la commission s'appliquent conformément au décret n° 2017-921 du 9 mai 2017. Ainsi, le mandat des membres est de 6 ans, renouvelable. Il prend fin si son titulaire perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné. Celui-ci est remplacé dans un délai de trois mois pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4

La Direction Départementale des Territoires est chargée d'assurer le secrétariat de ladite commission.

Article 5

M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe et M. le Directeur Départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

LE PRÉFET,


Nicolas QUILLET



ORDRE DU JOUR

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
DU 26 AVRIL 2018
PREFECTURE DE LA SARTHE - SALLE BUSSON
~~*~*~*~*~**

10 h 00	création d'un ensemble commercial comprenant un magasin à l enseigne « BUT » à Arconnay
----------------	--